

Bulletin d'adhésion 2026-2027



AMICALE LAÏQUE

LA TURBALLE

4 rue Jules Ferry

44420 LA TURBALLE

07.68.31.65.75

www.amicale-laturballe.fr

NOM : Prénom :

Né(e) le : .. / .. / lieu : Tél portable :

Adresse :
:

Courriel :
(en lettres majuscules)

Personne à prévenir (en cas de besoin) / parents pour les mineurs :
.....

Tel :

L'Amicale Laïque de La Turballe est une association à but non lucratif (loi de 1901) affiliée à la **Ligue de l'Enseignement** (reconnue d'utilité publique) via sa Fédération départementale (FAL 44). Sa raison d'être, depuis sa création en 1946, est le **soutien moral et financier aux écoles publiques de La Turballe**.

Elle organise des **activités pour ses adhérents (cf liste 26/27)**. Les valeurs de la Laïcité sont rappelées sur le site de la fédération :

→ www.laligue44.org.

L'adhésion à l'Amicale Laïque vaut acceptation de ces principes.

Ses ressources sont les **cotisations** des adhérents, les **dons**, les **subventions** et le **produit** des activités qu'elle organise. Reconnue « **organisme d'intérêt général** » depuis juillet 2014, les dons sont éligibles à une **réduction d'impôt** dont le taux et les limites sont fixés par la législation en vigueur.

Les **adhésions de soutien (sans activité)** et les **dons de mécénat (des particuliers et des entreprises)** sont **intégralement pris en compte pour le calcul de la réduction d'impôts**

COTISATION ANNUELLE 26/27 (valable de sept 2026 à aout 2027) : Cette cotisation ouvre droit à la **participation aux activités**. Elle assure les bénévoles lors des activités et manifestations organisées par l'association. Elle inclut l'adhésion à la Fédération des Amicales Laïques (**FAL 44**), une assurance individuelle **SMALC**, ainsi que la licence **UFOLEP R2** pour le volley. **Adhésion VOLLEY** : fournir un **certificat médical récent**, obligatoire lors de la première inscription, à renouveler tous les 3 ans ou le questionnaire médical annuel.

Cotisation de base adulte 26/27 = 55,00 € / Jeunes -21 ans au 31/12/2026 = 20,00 € (sauf Volley → 55,00 €)

Cochez les activités choisies. 		☐ Fil et aiguilles ☐ Échecs-Jeux de société ☐ Informatique		☐ Volley-ball (licence UFOLEP R2 incluse)		☐ Billard français		 Autre montant de don	La réduction d'impôt (*) est égale à 66% du don effectué : Soit 20,00 € de réduction d'impôt pour un don de 30,00 € Coût réel = 10,00 €
Cotisation + don	de base	Solidaire 1	Solidaire 2	Solidaire 1	Solidaire 2	Solidaire 1	Solidaire 2		
Je verse →	55,00 €	90,00 €	120,00 €	100,00 €	130,00 €	150,00 €	200,00 €	€	
soit un don de	xxx	35,00 €	65,00 €	45,00 €	75,00 €	95,00 €	145,00 €	€	
Réduction d'impôts (*)	xxx	-23,34 €	-43,34 €	-30,00 €	-50,00 €	-63,34 €	-96,66 €	€	
Coût final →	55,00 €	66,66 €	76,66 €	70,00 €	80,00 €	86,66 €	103,34 €	€	

Le DON est un geste de solidarité qui permet de maintenir un **taux de cotisation accessible à tous**, en particulier, à ceux qui ne sont pas imposables.

 IMPORTANT	☐ Je certifie être non imposable pour l'année 2025 → Cotisation de base de 55,00 € (un justificatif pourra être demandé)	VOLLEY-BALL ☐ Certificat médical Date : .. / .. / ☐ Questionnaire santé
	☐ Jeunes – 21 ans au 31/12/2026 → Cotisation unique 20,00 € (sauf Volley → 55,00 €)	
(*) Un certificat fiscal vous sera adressé début 2027 pour la déclaration de revenus au titre de l'année 2026. Règlement en plusieurs fois possible : faire plusieurs chèques en précisant la date d'encaissement souhaitée. A noter : Pour bénéficier de la réduction d'impôts en 2026, les chèques doivent être encaissés en 2026.		
☐ J'autorise la saisie de mes informations personnelles sur le site d'adhésion FAL-Ligue de l'enseignement Liguasso.org		

☐ **Adhésion de soutien** (sans activité)
en aide aux écoles publiques J. Verne La Turballe

Montant du don = €

Montant libre intégralement pris en compte pour la réduction d'impôts.

☐ Chèque(s) ☐ Espèces Montant = €

Chèque(s) à l'ordre de « Amicale Laïque LA TURBALLE » Signature
Fait à LA TURBALLE

Le : / /

Fiche à remettre avec le règlement aux responsables d'activités ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'Amicale : 4 rue Jules Ferry LA TURBALLE ou lors d'une permanence entre 15h et 18h : → **Mardi 8 sept - Jeudi 10 sept - Mardi 15 sept - Jeudi 17 sept - Samedi 12 sept 10-12h** (sous réserves)